

Compte rendu de séance

Séance du 2 Mai 2017

L' an 2017 et le 2 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, GUIGNARD Annick, PAQUET Sandra, ROZÉ Sylvie, MM : D'ANDIGNÉ Constantin, DUBOIS Thierry, GUIGNARD Christian, MARSAIS Jean-Pierre

Excusé(s) avant donné procuration : M. CHAPELOT Pascal à Mme CHOTIN Françoise

Excusé(s) : Mme BUNCZUK Elodie, MM : DROULIN Sylvain, GIRARD Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 24/04/2017

Date d'affichage : 09/05/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches
le : 11/05/2017

et publication ou notification
du : 09/05/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL - réf : 2017/025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1382 du 12/10/2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Le Maire concernant la proposition d'avancement de grade pour Monsieur Bruno SIMON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de créer un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet au sein des services municipaux, dans les conditions suivantes :

Cadre d'emplois : AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX

Grade : AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

Fonction : AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la commune :

Service administratif :

1 Adjoint administratif principal 2ème Classe temps complet

1 Adjoint administratif à temps complet

Service technique :

1 agent de maîtrise principal (remplaçant le poste d'agent de maîtrise) à temps complet

1 adjoint technique principal 2ème classe à temps complet

1 adjoint technique à temps non complet (13,07/35ème)

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé par Madame le Maire à cet emploi sont inscrits au budget communal, au chapitre 012, et que ces crédits seront reconduits chaque année.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIÉ PAR LES SYNDICATS D'ÉNERGIES D'EURE-ET-LOIRE, DE L'INDRE ET DE L'INDRE-ET-LOIRE POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE. - réf : 2017/026

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,
Vu le code des marchés publics,
Vu le code des collectivités territoriales,
Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Villeloin-Coulangé a des besoins en matière :

- Fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétiques,

Considérant que les syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente "Pôle Energie Centre", ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), le SDE (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leur départements respectifs,

Considérant que la commune de Villeloin-Coulangé, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Villeloin-Coulangé au groupement de commandes précité pour :

* fourniture et acheminement de l'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Madame le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

- Prend acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Villeloin-Coulangé, et ce sans distinction de procédures,

- Autorise Madame le Maire à valider la liste de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,

- Autorise Madame le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

- S'engage à régler les sommes due aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

- Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Villeloin-Coulangé.

APPROBATION DU CHIFFRAGE ESTIMATIF DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'ABBAYE - réf : 2017/027

Dans le cadre de l'opération engagée par la commune depuis 2014 pour la rénovation de l'éclairage public, Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du SIEIL concernant les travaux de la rue de l'Abbaye.

Le montant estimé à ce jour est de 4.408,32 € TTC. Après déduction de la participation de 40% et du montant de la TVA payé par le SIEIL, la somme restant à la charge de la commune est de **2.204,16 € HT NET**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Accepte** le chiffrage estimatif du SIEIL pour un montant de 2.204,16 € HT NET concernant la rénovation de l'éclairage public rue de l'Abbaye.

- **Dit** que les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice 2018, et **Charge** Madame le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette opération.

DISSIMULATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE RUE DE NOUANS - TRANCHE 2 - PROGRAMME 2018 - réf : 2017/028

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre provenant du S.I.E.I.L. reçue le 14 avril dernier, par laquelle

il est souhaité la décision du conseil municipal concernant la dissimulation du réseau de distribution publique d'énergie rue de Nouans. La décision définitive appartient à la commission de programmation des travaux d'électricité du comité syndical du S.I.E.I.L.

Le chiffrage n'est pas encore évalué.

Concernant les réseaux dit "humides" (eau et assainissement), la communauté de communes de Loches Sud Touraine a commencé les travaux de rénovation des canalisations.

Ainsi qu'il en avait été décidé par délibération du Conseil Municipal le 06/06/2016 pour la première tranche de travaux sur 2017, le transfert au S.I.E.I.L. de la maîtrise d'ouvrage pour le génie civil du réseau télécommunication est possible.

Compte tenu du secteur retenu pour ces travaux de dissimulation de réseaux, en 2018, il faudra prévoir de poursuivre la rénovation de l'éclairage public sur cette partie de la commune.

Ces travaux sont à effectuer dans le cadre des aménagements suggérés dans le P.A.V.E (Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public) qui débiteront par le secteur concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Donne** son accord de poursuivre la démarche de dissimulation des réseaux rue de Nouans ainsi que pour la rénovation de l'éclairage public, la seconde tranche sera programmée sur 2018.

- **Accepte** le transfert au S.I.E.I.L. de la compétence maîtrise d'ouvrage pour le génie civil du réseau télécommunication.

- **Charge** Madame le Maire de signer les documents se rapportant à ce projet.

Devis pour la modification de l'alimentation en eau de l'ancien logement de l'école. - réf : 2017/029

Dans le cadre des travaux sur les réseaux d'eau par la communauté de communes de Loches Sud Touraine sur la RD 760 (rue de Nouans), il a été proposé de supprimer le compteur de l'ancien logement, actuellement occupé par la bibliothèque et de la raccorder à celui de l'école. Un devis a été demandé à l'entreprise CHOINIERE de St-Georges-sur-Cher afin de modifier le circuit d'alimentation en eau. Son coût s'élève à 344,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Accepte** le devis de l'entreprise CHONIERE pour un montant de 344,40 € TTC pour la modification de l'alimentation en eau de l'ancien logement de l'école, considérant que les travaux seront largement compensés par les économies réalisées sur l'abonnement annuel et l'assainissement au titre du deuxième compteur.

- Charge Madame le Maire de signer le devis et de faire exécuter les travaux.

Questions diverses :

VIGILANCE CITOYENNE : La Gendarmerie de Loches est venue présenter au Conseil Municipal la procédure pour la mise en place de ce programme. Une réunion publique sera prochainement organisée.

TRAVAUX RUE DE NOUANS : Les travaux sur les réseaux d'eau de la rue de Nouans ont bien avancé. L'interruption de circulation sur la portion de la rue à partir du carrefour avec la rue Bernard de Lattre jusqu'à l'école débutera le 11 mai pour une période de trois semaines. Une déviation sera mise en place par l'entreprise. L'accès aux commerces sera conservé. Pour les ordures ménagères des containers seront installés à la salle des fêtes et sur la place de l'église.

LABEL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS : Comme chaque année la commune s'est inscrite au concours organisé par la Société d'Horticulture de Touraine.

Séance levée à: 22:35

En mairie, le 09/05/2017
Le Maire
Maryse GARNIER